



## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

### **EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS EURATLANTIC - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE SUR LES PARCELLES CADASTRÉES ZC 87, ZC 89, ZC 92, ZC 93, ZC 95, ZC 99 ET ZC 190 COMMUNE DE FLÉAC AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS**

DGA Patrimoine public et  
environnement - Stratégie foncière et  
immobilière  
Numéro : 2023-D-047

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 09 décembre 2021 portant délégation d'attributions au président,

VU, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de servitude de passage de réseau de distribution électrique sur les parcelles cadastrées sur la commune de Fléac, indiquées ci-dessous, avec la société ENEDIS dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense :

- parcelles cadastrées ZC 87, ZC 89, ZC 92, ZC 93 et ZC 95, commune de Fléac lieu-dit Pierre Ladré,
- parcelles cadastrées ZC 99 et ZC 190 commune de Fléac lieu-dit Chiron de la Gounerie.

**Article 2** – En compensation de la présente convention de servitude, une indemnité unique et forfaitaire de 20 € sera versée par ENEDIS à GrandAngoulême.

**Article 3** – Cette servitude de passage fera l'objet d'une publication au Service de la Publicité Foncière compétent aux frais de ENEDIS.

**Article 4** – La recette est inscrit au budget principal article 6465.

**Article 5** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 MARS 2023

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 24 MARS 2023  
Publié ou notifié,  
Le

24 MARS 2023



Gérard ROY